

Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour faire renaître les Maisons éclusières et cantonnières du Canal du Nivernais

Le Conseil départemental de la Nièvre lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à identifier les futurs exploitants de 10 maisons éclusières ou cantonnières situées le long du Canal du Nivernais, entre Cercy-la-Tour et Sardy-lès-Épiry. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de valorisation engagée par le Département pour renforcer l'attractivité touristique et soutenir l'activité économique du Canal.

Dans le cadre de la concession du Canal du Nivernais confiée au Département jusqu'en 2075, **plusieurs bâtiments patrimoniaux présentant un potentiel économique sont proposés à des porteurs de projets souhaitant développer des activités** en lien avec le tourisme, les loisirs, l'hébergement, la restauration, les services ou toute autre activité contribuant au rayonnement du territoire.

Les dix lots proposés comprennent des maisons éclusières et cantonnières réparties sur plusieurs communes du canal, notamment à **La Collancelle, Bazolles, Achun, Châtillon-en-Bazois, Alluy et Biches**. Une halte nautique est également intégrée à l'appel à manifestation d'intérêt.

Les candidats ont jusqu'au 25 juin 2026 à midi pour déposer un acte de candidature précisant leur identité, le ou les lots visés ainsi que la nature de l'activité envisagée. Les porteurs de projet retenus pour cette première phase pourront ensuite participer à des visites des sites avant de remettre leur dossier complet de projet.

Le calendrier prévisionnel prévoit une phase d'analyse des projets à l'automne 2026, avant une **sélection définitive** et la signature des conventions d'occupation **courant 2027**.

Cette démarche témoigne de la volonté du Département de **redonner vie à un patrimoine emblématique du Canal du Nivernais**, l'un des plus remarquables itinéraires fluviaux et touristiques de France, tout en créant les conditions favorables à l'émergence d'activités économiques durables au bénéfice des habitants, des visiteurs et des communes riveraines.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Informations pratiques

Les candidatures doivent être transmises avant le 25 juin 2026 à midi par voie électronique ou postale auprès du Service gestion du patrimoine du Département de la Nièvre.

L'ensemble des documents de consultation (présentation des lots, acte de candidature, modalités de participation et calendrier) est disponible sur la page dédiée de l'appel à manifestation d'intérêt.

Plus d'informations sur [Nièvre.fr](https://nievre.fr).

Le Canal du Nivernais en quelques chiffres :

- **174 kilomètres** de long
- **58 Kilomètres** gérés par Le Conseil départemental, de Cercy-la-Tour à Épiry
- **45 écluses** dont 2 doubles et 1 triple
- **3 tunnels** : La Colancelle - 758m, Mouas - 268m et Breuil - 212m
- **4 ports** de plaisance
- **3 barrages** classés
- **1 véloroute** sur le chamein de halage

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17